

## PROCÈS – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2015

CONVOCAATION : 24 septembre 2015

AFFICHAGE : 12 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le deux octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de BLANGY-TRONVILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Eric GUÉANT, maire.

**PRÉSENTS** : Mmes Nathalie HAVET, Sabine MAILLY, Véronique WARMÉ, Mme Ariane DEREUMAUX (arrivée à 20h15), MM. Eric GUÉANT, Armel LECLERCQ, Sylvain HALGAND, Charles PRAMAGGIORE, Matthieu LENGLET, Patrice BOUTEILLE, Olivier CARLOS, Jean-Yves GAUDEFROY, Pascal DÉCLE, Tristan ROBERT.

**ABSENT(S) ET EXCUSÉ(S)** : Mme Chantal CORDELETTE  
Mme Ariane DEREUMAUX (arrivée à 20h15)

**PROCURATION(S)** : Mme Chantal CORDELETTE à M. Charles PRAMAGGIORE

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Désignation du secrétaire de séance  
Informations et compte-rendu des décisions du maire
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 4 juillet 2015
- 3) Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015 : organisation du bureau de vote
- 4) Agents municipaux : octroi de bons cadeaux pour les fêtes de Noël
- 5) Agents municipaux : embauche d'un contrat CUI/CAE
- 6) Agents municipaux : règlement intérieur (avis du comité technique)
- 7) Budget : Investissement - achat de barnums.
- 8) Budget : redevances d'occupation du domaine public 2015
- 9) Budget : amortissement des fonds de concours
- 10) Patrimoine communal : demande d'achat d'une parcelle
- 11) Urbanisme : révision du Plan d'Occupation des Sols et élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme : modification de délibération
- 12) Questions diverses.

### **1 : Désignation du secrétaire de séance**

M. LECLERCQ a été désigné secrétaire de séance sur proposition de M. GUÉANT.

**Pour : 14 (dont 1 procuration)**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **Informations et compte-rendu des décisions du maire**

M. GUÉANT informe les élus que M. Michel CORAS, citoyen d'honneur de la commune, habitant dans le Gers, est décédé. Une gerbe de fleurs a été envoyée pour les obsèques.

Les 100 kilomètres et le Marathon de la Somme auront lieu le samedi 10 octobre prochain. Les coureurs feront demi-tour rue André Serryn, au niveau de la salle omnisports.

De nombreuses réclamations ont été portées à la connaissance de M. GUÉANT concernant les horaires de la ligne B14. Elles ont été transmises à M. RIFFLART, Vice-président d'Amiens Métropole en charge des transports. Il sera compliqué de modifier la ligne de bus mais cela est à l'étude.

Un nouveau prêtre a été nommé curé au sein de la paroisse catholique Saint-Domice : il s'agit du père Didier MAHIEU, « in solidum » avec l'abbé Jean-Marc BOISSARD.

M. GUÉANT indique avoir mis fin au bail de location de la parcelle de terre lieu-dit « Fond de la Couture », cadastrée ZE 50, de M. Philippe TOURNEUR et signé un nouveau bail pour ladite parcelle avec M. Emmanuel TOURNEUR.

Mme Nathalie HAVET était jusqu'à présent mandataire suppléant de la régie communale mais elle ne peut plus cumuler cette fonction avec ses délégations d'élue. Par conséquent, la régie de la commune s'organise désormais ainsi : la régisseuse titulaire reste Mme Lucie MENESSE, la mandataire suppléante est Mme Véronique WARMÈ.

## **2 : Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 4 juillet 2015**

Le compte-rendu de la séance du 4 juillet 2015 est approuvé.

**Pour : 14 (dont 1 procuration)**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **3 : Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015 : organisation du bureau de vote**

### **1<sup>er</sup> tour des élections régionales, dimanche 6 décembre 2015**

Présidence du bureau de vote : Eric GUÉANT

Membres du bureau de vote : Charles PRAMAGGIORE, Véronique WARMÈ, Patrice BOUTEILLE

<b>De 08h00 à 10h30</b>	<b>C. PRAMAGGIORE</b>	<b>N. HAVET</b>	<b>O. CARLOS</b>
<b>De 10h30 à 13h00</b>	<b>V. WARMÈ</b>	<b>S. MAILLY</b>	<b>C. CORDELETTE</b>
<b>De 13h00 à 15h30</b>	<b>S. HALGAND</b>	<b>T. ROBERT</b>	<b>E. GUÉANT</b>
<b>De 15h30 à 18h00</b>	<b>E. GUÉANT</b>	<b>P. BOUTEILLE</b>	<b>A. LECLERCQ</b>

*20h15 : Arrivée de Mme Ariane DEREUMAUX*

### **2<sup>ème</sup> tour des élections régionales, dimanche 13 décembre 2015**

Présidence du bureau de vote : Eric GUÉANT

Membres du bureau de vote : Charles PRAMAGGIORE, Véronique WARMÈ, Sylvain HALGAND

<b>De 08h00 à 10h30</b>	<b>T. ROBERT</b>	<b>C. PRAMAGGIORE</b>	<b>M. LENGLET</b>
<b>De 10h30 à 13h00</b>	<b>S. MAILLY</b>	<b>V. WARMÈ</b>	<b>N. HAVET</b>
<b>De 13h00 à 15h30</b>	<b>P. DECLE</b>	<b>J-Y. GAUDEFROY</b>	<b>S. HALGAND</b>
<b>De 15h30 à 18h00</b>	<b>E. GUÉANT</b>	<b>P. BOUTEILLE</b>	<b>A. LECLERCQ</b>

#### **4 : Agents municipaux : octroi de bons cadeaux pour les fêtes de Noël**

M. GUÉANT indique que, pour Noël 2014, quatre agents avaient bénéficié de ce dispositif de chèques-cadeaux : Mmes FLAMENT, TELLIER et MENESSE ainsi que M. CARDON.

Il rappelle les règles d'octroi pour pouvoir bénéficier de cette gratification de fin d'année :

- être encore en activité effective au moment de la distribution
- proratiser sur le temps de présence annuel
- proratiser sur le temps de présence hebdomadaire
- pas de veto de l'adjoint en charge du personnel technique.

Pour Noël 2015, les bénéficiaires sont les suivants :

M. Jacques PROTIN, agent technique : 0 €

**Pour : 15 (dont 1 procuration)                      Contre : 0                      Abstention : 0**

Mme Lucie MENESSE, secrétaire de mairie : 150 €

**Pour : 15 (dont 1 procuration)                      Contre : 0                      Abstention : 0**

Mme Sarah FLAMENT, agent technique : 0 €

**Pour : 14 (dont 1 procuration)      Contre : 1 (M. LECLERCQ)      Abstention : 0**

M. Paul CARDON, agent technique en CUI : 100 €

**Pour : 15 (dont 1 procuration)                      Contre : 0                      Abstention : 0**

Mme Jessica COUPÉ, agent d'entretien : 100 €

**Pour : 15 (dont 1 procuration)                      Contre : 0                      Abstention : 0**

Mme Anne TELLIER, ATSEM : 150 €

**Pour : 15 (dont 1 procuration)                      Contre : 0                      Abstention : 0**

#### **5 : Agents municipaux : embauche d'un contrat CUI/CAE**

Le contrat de M. Paul CARDON arrivera à échéance le 01/01/2016 et n'est plus renouvelable (maximum atteint = 2 ans). Financièrement, il n'est pas possible de créer un autre emploi d'agent technique titulaire.

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi, M. GUÉANT propose au conseil de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 01/11/2015.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil départemental.

M. GUÉANT propose donc de l'autoriser à signer la convention et le contrat de travail à durée indéterminée, pour une durée de 6 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
DÉCIDE de créer un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi »  
PRÉCISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 6 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention  
PRÉCISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine  
INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail  
AUTORISE M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce recrutement.

**Pour : 15 (dont 1 procuration)**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **6 : Agents municipaux : règlement intérieur (avis du comité technique)**

Le projet de règlement intérieur de la commune a été examiné par les membres du Comité Technique lors de la réunion du 7 septembre dernier. Le collège des représentants des élus a émis un avis favorable. Le collège des représentants du personnel a émis un avis défavorable.

L'avis du Comité Technique est un avis simple qui ne lie pas la collectivité. Toutefois, en raison de l'avis défavorable des représentants du personnel, si le conseil décide de mettre en œuvre les dispositions présentées en Comité Technique, il faudra en informer par écrit le Président dudit comité dans un délai de deux mois afin qu'il puisse communiquer cette décision aux membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE de mettre en œuvre les dispositions présentées en Comité Technique lors de la réunion du 7 septembre et AUTORISE M. le Maire à en informer, par écrit, le Président du Comité Technique.

**Pour : 15 (dont 1 procuration)**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **7 : Budget : Investissement – achat de barnums**

M. GUÉANT rappelle au conseil les problèmes rencontrés avec le barnum communal (difficultés de montage/démontage, vétusté) et indique qu'un acheteur s'est présenté cet été. Le barnum a donc été cédé au comité des fêtes MEZIERES ANIM' (commune de Mézières-en-Santerre) au prix de 400 €.

Il s'agit donc de réfléchir à l'achat d'un nouveau barnum ou de trouver une autre solution.

M. GUÉANT a fait établir un devis pour achat éventuel pour deux barnums, de 7x7 mètres, qui s'élève à 2 315.62 €.

Une autre piste est étudiée : location, montage et démontage d'un barnum au coût de 200 €. Il faudrait faire le planning des besoins sur une année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE d'opter pour la location d'un barnum, autant de fois que nécessaire, durant une durée d'un an, et de faire un bilan à l'issue de cette année.

**Pour : 14 (dont 1 procuration)      Contre : 1 (M. GAUDEFROY)      Abstention : 0**

### **8 : Budget : redevances d'occupation du domaine public 2015**

M. le Maire demande l'approbation du conseil municipal pour que la commune puisse percevoir les redevances d'occupation du domaine public des réseaux gaz, électricité et télécom pour l'année 2015 :

#### 8a – ouvrages de transport et de distribution de gaz

Linéaire du réseau public de distribution : 5 329 mètres

Linéaire du réseau public de transport : 453 mètres

RODP 2015 GrDF : 332.36 € + 134.39 € = 466.75 €

**Pour : 15 (dont 1 procuration)                      Contre : 0                      Abstention : 0**

#### 8b – ouvrages de transport et de distribution d'électricité

Population : 564 habitants

RODP 2015 ErDF = 153 € x 1.2860 = 197 €

**Pour : 15 (dont 1 procuration)                      Contre : 0                      Abstention : 0**

#### 8c – ouvrages de télécommunications

Emprise au sol : 1 cabine : 1 m<sup>2</sup> à 26.83 € soit 26.83 €

Artères du réseau de télécommunication :

9.406 souterraines à 40.25 € = 378.59 €

3.032 aériennes à 53.66 € = 162.70 €

RODP 2015 ORANGE = 541.29 €

**Pour : 15 (dont 1 procuration)                      Contre : 0                      Abstention : 0**

### **9 : Budget : amortissement des fonds de concours**

M. GUÉANT expose que :

Vu que les amortissements des fonds de concours constituent une obligation réglementaire,

Vu le compte de gestion 2014,

Vu le fonds de concours enregistré en 2013 pour 2 110.39 € (mandats 412 et 413 – FDE – 632.42 € et 1 477.97 €),

Vu les amortissements qui auraient dû être faits en 2014,

Le conseil municipal AUTORISE l'inscription des crédits nécessaires sur l'exercice 2015 :

- En recettes de la section d'investissement, chapitre 040, c/28041512
- En dépenses de la section de fonctionnement, chapitre 042, c/68111.

**Pour : 15 (dont 1 procuration)**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **10 : Patrimoine communal : demande d'achat d'une parcelle**

Point ajourné pour que les membres du conseil puissent se rendre compte sur place des emprises.

**Pour : 15 (dont 1 procuration)**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **11 : Urbanisme : révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme**

Le conseil municipal de BLANGY-TRONVILLE,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants, L.300-2,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE

- 1) De prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune
- 2) De préciser les objectifs de la commune comme suit : perspective d'un village d'environ 1 000 habitants en 2030. Les zones qui seront proposées à la construction doivent permettre et contenir cet accroissement de population. L'extension de l'urbanisation devra se faire en densifiant les zones déjà bâties ou leur proximité. Il conviendra d'éviter les lotissements satellites ainsi que la nécessité pour la collectivité de créer de nouvelles voiries.
- 3) D'ouvrir la concertation associant, jusqu'à l'arrêt du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, selon les modalités définies ci-après :
  - Affichage en mairie des différentes étapes de la révision du POS en PLU, à savoir : le diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durable, le rapport de présentation, le règlement, et les annexes,
  - Présentation du dossier dans les différents bulletins municipaux avant le débat municipal sur le projet d'aménagement et de développement durable,
  - Exposition (salle du conseil en mairie) des éléments du diagnostic, du projet d'aménagement de développement durable, du rapport de présentation, du règlement et des annexes,
  - Mise à disposition du public de registres où toutes observations pourront être consignées,
  - Organisation d'une ou plusieurs réunions publiques : présentation-échange sur les éléments de connaissance de territoire, support du diagnostic...
  - Site internet communal : éléments du diagnostic, du projet d'aménagement de développement durable, du rapport de présentation, du règlement et des annexes,
- 4) de déléguer la commission urbanisme à la révision du POS en PLU

- 5) de charger un bureau d'études, à désigner ultérieurement, de réaliser les études nécessaires à la révision du POS en PLU
- 6) d'associer les services de l'Etat en application de l'article L.123-7 du code de l'urbanisme
- 7) de solliciter du conseil général de la Somme une aide financière pour frais d'études et dépenses matérielles
  
- 8) de solliciter l'Etat, conformément au décret n° 83-1122 du 22 décembre 1983, qu'une aide financière au titre de la Dotation Générale de Décentralisation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à la révision du POS en PLU conformément à l'article L.121.7 du code de l'urbanisme
- 9) dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du POS en PLU seront inscrites au budget de l'exercice considéré (classe 2 – immobilisations incorporelles – article 202 – frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre)
- 10) de donner délégation au maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation de service nécessaire à la révision du POS en PLU
- 11) de notifier la présente délibération, conformément à l'article L.123-6 du code de l'urbanisme à :
  - Madame la Préfète de la région Picardie, Préfète de la Somme
  - Monsieur le Président du Conseil régional de Picardie
  - Monsieur le Président du Conseil départemental de la Somme
  - Monsieur le Président d'Amiens Métropole
  - Monsieur le vice-président délégué aux Transports
  - Monsieur le Président de la chambre d'agriculture de la Somme
  - Monsieur le Président de la chambre de commerce et d'industrie d'Amiens-Picardie
  - Monsieur le Président de la chambre des métiers de la Somme
  - Mesdames/Messieurs les maires des communes limitrophes.

**Pour : 15 (dont 1 procuration)**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **12 : Questions diverses**

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Prénom et nom	Signature
Eric GUËANT - Maire	
Nathalie HAVET – 1 <sup>ère</sup> adjointe	
Armel LECLERCQ – 2 <sup>ème</sup> adjoint - Secrétaire	
Sylvain HALGAND – 3 <sup>ème</sup> adjoint	
Sabine MAILLY	
Charles PRAMAGGIORE	
Matthieu LENGLET	
Véronique WARMË	
Patrice BOUTEILLE	
Olivier CARLOS	
Jean-Yves GAUDEFROY	
Ariane DEREUMAUX	
Pascal DÉCLE	
Chantal CORDELETTE	Absente excusée
Tristan ROBERT	